Assurances

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)

MARCHE DE SERVICE - PROCEDURE ADAPTEE

Marché de services passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Assurances des installations de télécommunication à bas, haut et très haut débit de Vendée Numérique

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le GIP Vendée Numérique, créé en 2013 et actif depuis septembre 2014, a pour mission de réaliser un réseau de télécommunication à très haut débit inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique porté par le Département (Schéma adopté le 1er décembre 2011 et complété les 29 juin 2012 et 18 décembre 2017).

Vendée Numérique porte l'aménagement numérique sur la « zone d'initiative privée », à savoir l'ensemble du département, hors les zones d'initiative privée des communautés d'agglomération de La Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonnes ainsi que de la commune de Mareuil sur Lay Dissais.

Les 407 000 lignes FTTH (fibre à destination du grand public) ont été construites sur le réseau d'initiative publique, et 272 000 clients sont d'ores et déjà raccordés. Le réseau FTTE (fibre pour les entreprises et les sites publics) est réalisé à 100%, avec 6 700 lignes raccordables et environ 700 clients.

2. OBJET DU MARCHE

Le présent dossier a pour objet l'assurance des équipements qui constituent ce réseau **à compter du 1er janvier 2027.**

Les assurances à contracter sont pour tous ou en partie :

- bris de machine
- dommage aux biens
- risques de recours des voisins et des tiers et aux conséquences pécuniaires
- risques locatifs

pour l'ensemble des équipements suivants :

- armoires NRAZO et NRAMED
- nœuds de Raccordement Optique (NRO)
- armoires PM installées dans le cadre des marchés CREM FTTH-FTTE et MPGP 100% FTTH
- équipements RTO hébergés dans les NRA d'Orange
- pylône (Saint Aubin la Plaine)

3. DEFINITION DES INSTALLATIONS

3.1 Montée en débit

3.1.1 NRA-ZO

Le terme NRAZO désigne « Nœud de Raccordement aux Abonnés – Zones d'Ombres ».

5 sous-répartiteurs sont implantés en Vendée sur les communes de : La Garnache, L'aiguillon sur Mer, Saint Florent des Bois, La Réorthe et Nieul le Dolent/La Boissière des Landes.

a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires NRA-ZO :

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, y compris le compartiment énergie et les batteries or matériels installés directement par les opérateurs (DSLAM …) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée d'Orange au titre de ses obligations d'entretien,

- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

Les 5 armoires NRA-ZO sont à assurer en **« bris de machine »** pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) de **72 000 €.**

En cas de dommage sur l'armoire, la commande de celle-ci, ainsi que le compartiment énergie et batteries est réalisée directement par Vendée Numerique.

Les armoires NRA-ZO font l'objet d'une maintenance préventive et curative.

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

L'implantation de chaque armoire permet un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité.

Les armoires sont fermées à clé.

Les armoires ont fait l'objet d'un contrôle électrique validé par un Consuel.

Un procès-verbal de contrôle technique a été validé par un bureau de contrôle pour chaque armoire.

Les armoires sont équipées de disjoncteurs différentiels et de protections contre la foudre.

Les armoires sont implantées à plus de 30 mètres de tout transformateur électrique afin de prévenir tout risque de surtension liée à la foudre.

b- <u>Annexes au CCP</u>

Annexe 1 (onglet 2) : informations techniques relatives aux armoires NRAZO et NRA-MED
Annexe 2 (onglet 2) : liste des armoires et la décomposition des montants assurables des armoires NRAZO et NRA-MED
Annexe 3 : dossiers techniques des armoires et des socles
Annexe 4 : carte des armoires NRAZO

3.1.2 NRA-MED

121 opérations de montée en débit ont été réalisées sous la maitrise d'ouvrage successive du Département et de Vendée Numérique, de 2013 à 2017, selon le processus de l'offre PRM portée par l'opérateur historique Orange. **L'ensemble des équipements est aujourd'hui sous gestion de Vendée Numérique.**

Le terme NRA-MED désigne un « Nœud de Raccordement aux Abonnés – Montée En Débit ».

Les opérations ont été commandées à l'opérateur historique sur les contrats PRM de ces prestataires.

Il en résulte **121 armoires sur socles béton** déployées sur le territoire vendéen.

a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires NRA-MED :

Conformément au contrat de l'offre PRM, Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs (DSLAM …) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée d'Orange au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire NRA-MED et d'un socle béton.

Les 121 armoires NRA-MED sont à assurer en **« bris de machine »** pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 6 196 860 €.**

En cas de dommage sur l'armoire, la commande des armoires intervient dans le cadre de l'offre PRM d'Orange. Cette offre encadre tout le process de commande et de fourniture des armoires NRA-MED, dans le respect des différentes réglementations en vigueur.

L'ensemble à assurer à fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et Orange.
Les armoires NRA-MED font l'objet de maintenances préventives et curatives assurées par Orange (Équipements intérieurs).

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

Les implantations choisies avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité des armoires.

Les armoires sont fermées clé.

Les armoires ont fait l'objet d'un contrôle électrique validé par un Consuel.

Un procès-verbal de contrôle technique a été validé par un bureau de contrôle pour chaque armoire.

Les armoires sont équipées de disjoncteurs différentiels et de protections contre la foudre.

Les armoires sont implantées à plus de 30 mètres de tout transformateur électrique afin de prévenir tout
risque de surtension liée à la foudre.

Dans le cadre du programme « fin de cuivre » d'Orange, ces équipements de montée en débit ont vocation a être démontés dans les années à venir, selon le calendrier prévisionnel suivant :

ANNEE	Nombre d'armoires MED au 01/01	Nombre de déposes prévisionnelles	Armoires restantes prévisionnelles au 31/12 de l'année.
2027	121	2	119
2028	119	10	109
2029	109	109	0

b- Annexes au CCP

Annexe 1 (onglet 1) : informations techniques relatives aux armoires NRAZO et NRA-MED
Annexe 2 (onglet 1) : liste des armoires et la décomposition des montants assurables des armoires NRAZO et NRA-MED
Annexe 5 : emplacements des armoires NRA-MED
Annexe 6 : dossiers techniques des armoires et des socles

3.2 Déploiement réseau de télécommunication FTTH-FTTE – volet 1 (marché CREM)

La présente consultation porte également sur les équipements (armoires et socle, locaux NRO) mis en service dans le cadre du marché CREM.

Le déploiement de ce réseau est achevé.

3.2.1 Armoires Point de Mutualisation

Le terme armoire PM désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation ». **692 armoires PM sont installées** et réceptionnées.

a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires PM :

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs dans l'armoire (Module optique, coupleur …),
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire PM et d'un socle béton.

Les 692 armoires PM sont à assurer en **« bris de machine »** pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 4 844 000 €.**

L'ensemble à assurer à fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et le titulaire du marché CREM.

Les armoires PM font l'objet d'une maintenance préventive et curative assurée par Altitude Infra.
Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.

Les implantations choisies des armoires avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité.

Les armoires sont fermées à clé.

3.2.2 Nœud de Raccordement Optique

Le terme NRO désigne un « Nœud de raccordement optique » : bâtiment renfermant l'ensemble des équipements de Vendée Numérique et des infrastructures des opérateurs. Il s'agit du point de concentration du réseau où l'accès des abonnés est activé.

10 NRO sont installés et réceptionnés :

- un **local NRO de Saint Laurent sur Sèvre** qui est intégré dans un bâtiment communal a été réceptionné **au 31 octobre 2018**,
- **9 NRO shelters** sur dalles béton**.**

a- Cadre de l'obligation d'assurance des NRO :
Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral d'un shelter pré-équipé en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, hors matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, OLT …) dans l'armoire,
- pour le bâtiment de st Laurent sur Sèvre, le changement intégral des équipements en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, hors matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, OLT …),
- le renouvellement du shelter en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est donc composé d'un local intégré dans un bâtiment communal et de 9 shelters sur dalle béton.

Les **10 NRO** sont à assurer en **« dommage aux biens »** pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 700 000 €.**

L'ensemble à assurer a fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et Orange.

Les NRO font l'objet de vérifications réglementaires annuelles (électrique et extincteur) qui sont consignés dans le registre d'entretien.

Les NRO (bâtiment + shelters) font l'objet d'une maintenance préventive et curative assurée par Altitude Infra.

Les implantations choisies avec Orange et les équipes techniques communales garantissent un accès et une intervention en toute sécurité.

Les NRO sont fermés à clé et disposent d'alarmes (incendie, température, intrusion, inondation, coupure d'énergie).

Annexes au CCP

Annexe 7 : dossiers techniques de l'armoire et de son socle, du NRO et de sa dalle

Annexe 8 : dossiers techniques du NRO de Saint Laurent sur Sèvre

Annexe 9 : extrait du contrat d'hébergement dans NRA ORANGE

Annexe 12 : Liste des SRO du périmètre CREM

3.3 Déploiement réseau de télécommunication FTTH– volet 2 (marché MPGP)

La consultation porte sur les PM « Armoire de rue- Point de mutualisation » mis en service dans le cadre du marché MPGP. Ces équipements sont répartis sur l'ensemble de la Vendée.

Le déploiement de ce réseau est achevé.

Les équipements à assurer sont les suivants :

PM 600 (5000€HT)	nb	**174**
	valeur	870 000,00 €
PM 900 (6800€HT)	nb	**105**
	valeur	714 000,00 €
TOTAL	**nb**	**279**
	valeur	**1 584 000,00 €**

3.3.1 Armoires Point de Mutualisation (PM600 –PM900)

Le terme armoire PM 600 désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation – capacité 600 lignes ».
Le terme armoire PM 900 désigne « Armoire de rue- Point de mutualisation – capacité 900 lignes ».

174 armoires PM 600 et 105 armoires PM 900 sur socle béton sont réceptionnées et à assurer.

a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires PM 600 -900 :

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le changement intégral de l'armoire pré-équipée en cas de défaut de la structure ou de l'ossature, or matériels installés directement par les opérateurs (Module optique, coupleur …) dans l'armoire,
- le renouvellement de l'armoire en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement de matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

L'ensemble à assurer est composé d'une armoire PM et d'un socle béton.

Les **279 armoires** sont à assurer au fur et à mesure des réceptions en **« bris de machine »** pour un capital déclaré (valeur de remplacement à neuf) **de 1 584000 €.**

L'ensemble à assurer fait systématiquement l'objet d'un PV de réception entre Vendée Numérique et le titulaire du marché.

Les armoires font l'objet de maintenance préventive et curative assurées par la société Altitude Infra.

Elles sont implantées sur le domaine public ou sur le domaine privé de la commune.
Les implantations choisies garantissent un accès et une intervention porte ouverte en toute sécurité des armoires.
Les armoires sont fermées à clé.

Annexes au CCP

Annexe 10 : dossiers techniques de l'armoire PM

Annexe 12 : Liste des SRO du périmètre MPGP

3.4 Hébergement des RTO de Vendée Numérique dans les NRA d'ORANGE

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit en fibre optique (FTTH-FTTE), un contrat de service d'hébergement dans les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) d'ORANGE a été signé entre Vendée Numérique et ORANGE.

Ce contrat définit les modalités de fourniture d'un emplacement dans le NRA pour la pose des équipements passifs (Répartiteur optique RTO) et de la pénétration des câbles optiques.

Le contrat stipule qu'une assurance des conséquences pécuniaires **des recours des voisins et des tiers** est à souscrire par Vendée Numerique.

Le montant du risque financier par sinistre et par an est de 20M€.
Les **hébergements dans les NRA ORANGE** sont au nombre de **78.**

3.5 Pylône de téléphonie

Vendée Numérique est propriétaire d'un pylône.

- **Commune de SAINT AUBIN LA PLAINE (85)**
 Le pylone est installé au lieu dit Bate Moucle, sur la parcelle cadastrée **section ZPn°64**, propriété de TDF

Le pylône appartient à Vendée Numerique.

Le sites est viabilisé (voie d'accès au site aménagée, amenée du réseau d'énergie électrique et du réseau téléphonique général) composé :

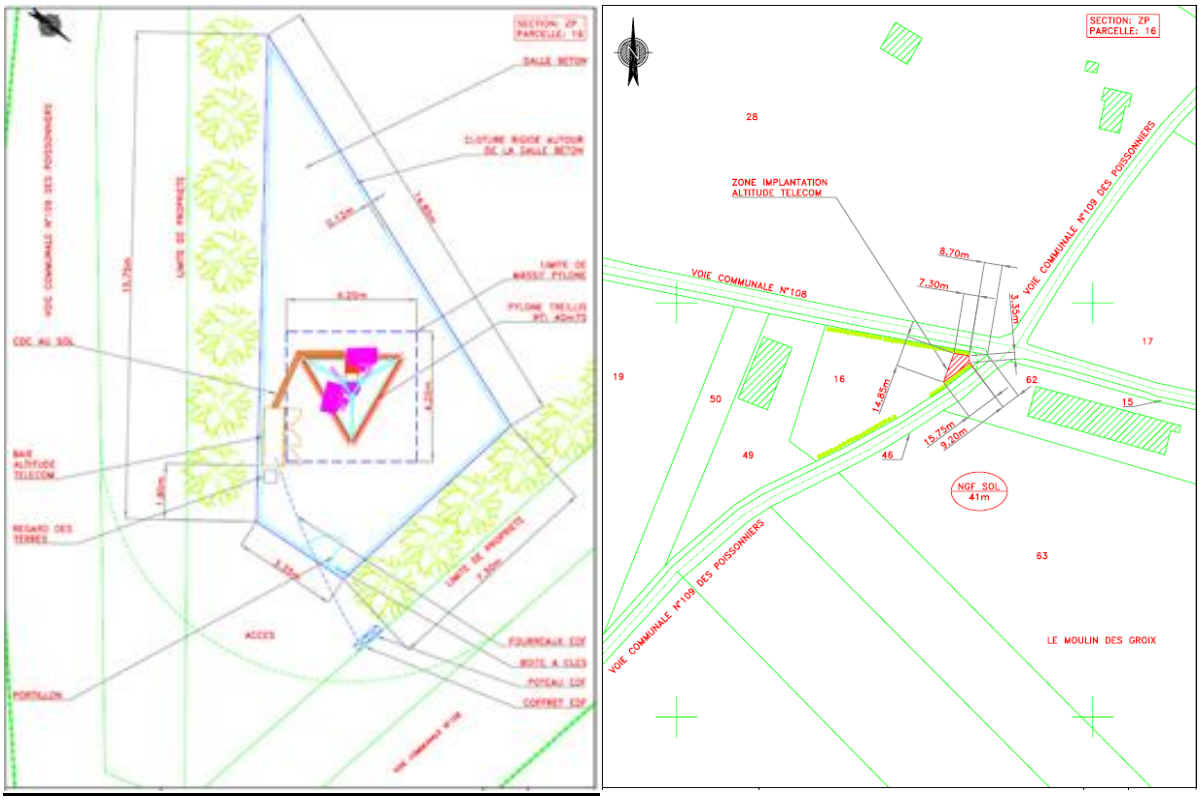
- d'un Pylône autoportant à structure métallique en forme de treillis, d'une hauteur hors sol de 40m.
- d'un système d'assurage vertical avec paliers de repos
- des massifs de fondations et des plateformes bétonnées d'accueil des baies outdoor des différents opérateurs.
- des différents réseaux de mise à la terre et d'écoulement de la foudre.
- des affichages réglementaires et de la signalétique générale du site.
- d'espaces et de zones techniques dédiés
 - Pour son système antennaire sur la plate-forme mutualisée en cerce de diamètre 3.50 m située en tête de pylône.
 - Pour la descente des feeders et autres câbles nécessaires au raccordement de son système antennaire dans la structure du pylône.
 - Pour les équipements outdoor disposés sur une zone technique de 20m2 (4m x 5m) au sol sur dalle béton aménagée exclusivement réservée à l'occupant, au pied du pylône dans l'espace clôturé.
- les réseaux de fourreaux, de chambres de tirage et de regards vides permettant la distribution du site (électrique et télécom) pour chaque opérateur.
- d'aménagements nécessaires à l'accès au site de plain-pied pour les besoins d'exploitations et de maintenances (voiries d'accès).
- D'une clôture périphérique, d'un portail double vantaux et de boites à clés pour la sécurisation du site.
- Les baies outdoor radio,
- Les câblages électriques et fibres optiques ainsi que les chemins de câbles,

Le pylône est implanté sur une parcelle appartenant à TDF.

a- <u>Biens à assurer dans le cadre d'un contrat « bris de machine »</u>

Pylône	**date mise en service**	**montant HT des biens à la cession**
Saint aubin la plaine	*10/05/2005*	*135 000 €*

<u>SAINT AUBIN LA PLAINE (85)</u>



Vendée Numérique demeure en responsabilité de la réalisation des diagnostics réglementaires annuels à réaliser. Ces diagnostics sont réalisés dans le cadre d'un marché de maintenance.

a- Cadre de l'obligation d'assurance des armoires du pylône en « bris de machine »

Vendée Numérique doit assurer, sous sa responsabilité et à ses frais :

- le renouvellement du matériel en cas de vétusté, sauf faute avérée du constructeur au titre de ses obligations d'entretien,
- le changement des matériels résultant d'accidents de la voie publique, d'incendies, de dégâts liés aux intempéries, de catastrophes naturelles, d'actes de vandalisme répétitifs ou d'agressions caractérisées,
- les travaux et changement de matériel total ou partiel liés à une mise aux normes en application de la législation en vigueur.

Objet de l'assurance	Objet à assurer	Site	Valeur du bien à assurer	
Bris de machine	Pylône et sa fondation (THD radio)	St Aubin la Plaine	135 000 €	Equipement à assurer (valeur à la cession)

b- Annexes au CCP

Annexes 11 : présentation du pylône

4. DUREE ET DEBUT DE LA PRESTATION

L'échéance principale du contrat est fixée au 01/01 de chaque année (la première année, 2027, la cotisation est calculée au prorata des mois effectifs d'assurance).

Le contrat est reconduit chaque année tacitement, sous réserve du respect des seuils du Code de la commande publique (procédure adaptée de moins de 100 000 €HT), et sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. CRITERES DE CHOIX

Les offres des candidats seront analysées selon les critères de choix suivants :

- 10% Exhaustivité des biens et équipements assurés.
- 10% Clarté des contrats proposés au regard des besoins exprimés.
- 20% Montant cumulé des franchises sur les bordereaux de prix.
- 60% Prix total du marché sur les bordereaux de prix

Vendée numerique vise une signature du contrat le 15 décembre 2026, pour un démarrage le **1er janvier 2027.**

6. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 20 novembre 2026 à 17 h 00.**

7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1- Cahier des Clauses Particulières
2- Bordereau des prix
3- Annexes

8. REMISE DES OFFRES

Le candidat doit retourner son offre comprenant :

- le projet de contrat,
- les bordereaux de prix complétés,
- tous documents que le candidat jugera utile.

Suivant les modalités suivantes :

- **uniquement par mail** *à l'adresse contact@vendeenumerique.fr*

9. ADRESSE COMPLEMENTAIRE

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : VENDEE NUMERIQUE
Correspondants : Sylvain CLEMENT
Tel : 02.51.44.20.35
Adresse : 40 rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9